

Date de convocation 01-juil-23

Date et heure de séance 7 juillet 2023- 20h

Maxime CONDON a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
Daniel POMMIER a donné pouvoir à Gilles COLLANGE

Pouvoirs

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2	DIA : AW 181 et ajout de la DIA AE 197 et 336 (sur accord)	Ne pas préempter ces parcelles	Unanimité
N°3	Modification simplifiée du PLU : définition des modalités de mise à disposition au public du projet de modification	<p align="center">Précise les modalités de la mise à disposition du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de modification, l'exposé des motifs, et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public du 17 Juillet 2023 au 17 Août 2023, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, - Un registre sera tenu à disposition afin de recevoir les observations qui pourront également être adressées par courrier ; <p>La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion dans la rubrique des annonces légales d'un journal local.</p> <p>La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet et au directeur DDT</p>	Unanimité
N°4	Résorption de l'habitat indigne RHI : accord de l'ANAH et choix du prestataire pour l'étude de calibrage	Choisit le bureau d'études Le Creuset Méditerranée et valide son devis pour un montant de 18 525 €HT cofinancé largement par l'ANAH.	Unanimité

N°5	Reprise des concessions funéraires	<p>Emet un avis favorable à la reprise concessions funéraires suivantes : n°55 concession Famille Jouve-Ruat ; n°64 concession au nom de Richard – Brun ; n°115 concession au nom de Maurin ; n°122 concession au nom de Baptiste Rome ; n°160 concession au nom de Maligue ; n°163 concession Famille Chapon ; n°183 concession Famille Peyronon ; n°191 concession au nom de Chaize ; n°224 concession au nom de Aurelle Félicie ; n°279 concession Famille Gravier de Chamboulives ; n°299 concession Famille Treuil ; n°376 concession au nom de BARBIER – REYNAUD ; n°416 concession au nom de DURANCON ; n°429 concession au nom de Augusta CHANAL ; n°445 concession au nom de BRUN OU DULAUX ; n°452 concession au nom de BURIANNE François ; n°453 concession au nom de Félix TOUZEL ; n°467 concession au nom de Familles CHOSSONT – FAYOLLE ; n°480 concession au nom de Famille MIRAMON – LARGIER – SOULIER-MIRAMON.</p>	Unanimité
-----	------------------------------------	--	-----------

N°6	Marchés publics : marché de réfection de voirie VC 8 Lareveyre	<p>Décide d'attribuer le marché au prestataire suivant :</p> <p>Entreprise COLAS sise 1 rue du Colonel Avia, CS 81 755, 75 730 PARIS cedex (siège), 4 impasse des Côtes – Le Collet, 43 000 POLIGNAC.</p> <p>Pour un montant de 184 648.20 € HT soit 221 577,84 € TTC (offre de base)</p> <p>- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant</p> <p>- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.</p>	Unanimité
N°7	Mise à disposition de les locaux de l'école Louis Jovet au Centre de loisirs pour l'été 2023	Valide la convention avec le centre de loisirs et autorise Madame le Maire à la signer.	Unanimité
N°8	Cantine scolaire : convention d'encaissement et de reversement des recettes pour le compte de tiers dans le cadre de la gestion dématérialisée de l'achat de repas scolaires	<p>Autorise la signature de la convention d'encaissement et de reversement des recettes pour le compte de tiers dans le cadre d'une gestion dématérialisée de l'achat de repas scolaires ainsi que tout document nécessaire à son exécution</p> <p>Valide la prise en charge financière par la CAPEV ainsi que la dépense communale pour la mise en œuvre et le fonctionnement de la plateforme</p> <p>Autorise la modification de la régie</p>	Majorité (14) 1 abstention (Edith DELABRE)

N°9	Personnel communal : recrutement à la cantine scolaire epour septembre 2023	<p>Créer l'emploi suivant: les missions sont les suivantes (du lundi au vendredi à l'exception du mercredi) : assurer les commandes, la fabrication des plats dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective, assurer la livraison à l'école privée, assurer le service des repas aux élèves de l'école publique, procéder au nettoyage de l'espace de confection et de prise de repas à l'école Louis Jouvét.</p> <p>Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 361,</p> <p>La durée de l'engagement est fixée à 1 an à compter du 31/08/2023 et est renouvelable dans la limite de 3 ans. au delà, un renouvellement expresse devra avoir lieu.</p>	Unanimité
N°10	Village de vacances : résultats de la CDSP et suite de l'étude sur l'exploitation future	<p>Constate et prend acte de l'infructuosité de renouvellement de la DSP pour l'exploitation du Village de vacances</p> <p>Autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec le Cabinet ALLIANCE</p>	Unanimité
N°11	"Scène en territoire" : prochaine saison culturelle Embarcadère : demande de subvention à la Région AURA	Valide ce plan de financement prévisionnel, et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter l'aide régionale « Culture en territoire » à hauteur 18 500 €	Unanimité